



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ligne Charleville-Mézières Metz

Question écrite n° 24483

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les conditions de transport sur la ligne Corail Charleville-Mézières Metz. En effet, de nombreux étudiants ardennais utilisent régulièrement cette ligne afin de se rendre à Metz ou à Strasbourg. Toutefois, le train de 18h18 au départ de Charleville-Mézières le dimanche soir ne comporte que deux wagons, si bien que de nombreux voyageurs ayant payé un billet pour une place assise se voient obligés d'effectuer le voyage debout dans des wagons qui ne sont pas équipés pour ce type de transport. Les voyageurs ont déjà alerté la SNCF et sont excédés par une situation qui se renouvelle chaque semaine. Aussi, il lui demande de bien vouloir agir auprès de la SNCF afin de remédier à la situation.

Texte de la réponse

Le train Reims-Metz qui dessert Charleville-Mézières à 18 h 19 le dimanche est assuré par un automoteur de type Z2 composé de deux voitures offrant une capacité totale de 151 places assises. Le 3 février 2008, la SNCF a réalisé un comptage du nombre de voyageurs dans ce train faisant apparaître un taux moyen d'occupation de 75 %. Néanmoins, la courbe de fréquentation montre une augmentation progressive du nombre de passagers entre Charleville-Mézières et Montmédy avec une occupation de 63 % à Charleville-Mézières, 79 % à Sedan, 91,3 % à Carignan et 111 % à Montmédy. Une suroccupation est constatée sur les 12 kilomètres séparant Montmédy à Longuyon et le taux d'occupation redescend à 90 % après cette dernière ville. La SNCF mettra en place un suivi approfondi du taux d'occupation de ce train à la rentrée universitaire, en octobre prochain, afin de mieux apprécier les flux et d'adapter son offre aux besoins de la clientèle si nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24483

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 2008, page 4620

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6841